

Mairie de Ceyzérieu

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 03 Juin 2016

Présents : Bernard Reuter, Myriam Keller, Alain bouchot, Philippe Leroy, Patrick Deslandes, Agnès Druguet, Jean Marc Rey, Christine L'Herbette, Thierry Faure, Ariane Jambon-Scheffer.

Absents : Pierre Brochet, Catherine Desbuissons, Bernard-Pierre Nanterme, Marie-France Borda.

Catherine Desbuissons donne pouvoir à Christine L'Herbette, Pierre Brochet donne pouvoir à Myriam Keller, Bernard-Pierre Nanterme donne pouvoir à Bernard Reuter, Marie-France Borda donne pouvoir à Alain bouchot.

Secrétaire de séance : Jean Marc Rey.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour de la présente réunion

- 1 Projets voirie 2016, travaux, sécurité- 2 Curage lagunage : consultations
- 3 SIEA nomination délégué suppléant- 4 Modifications mineures du PLU (délibération)
- 5 Règlement de la salle des fêtes, tarifs- (coût du nettoyage)
- 6 Projet amicale Ardosset (travaux)- 7 devis- 8 Urbanisme- 9 Courriers- 10 Questions diverses

- **Projets de voirie 2016 :**

Alain Bouchot énumère les différents travaux étudiés par la commission Voirie, à réaliser dans les mois qui viennent et soumet les différents devis à validation du Conseil

-Marquage des parkings de l'école, la Gavinière, abords du cimetière, route de Culoz, arrêt bus Sammissieu, La Pierre.

-Rajout de divers panneaux de Signalisation.

-Il nous rappelle qu'il est nécessaire de refaire l'enrobé du parking de l'école au préalable (à minima la partie située côté central Télécomm) et qu'il faudra sans doute effectuer ces marquage en plusieurs sessions.

Devis de Signalisation horizontale (Marquage au sol) : Trois fournisseurs sont consultés. Les marquages réalisés dans le passé par la société Proximark sont jugés plus réguliers et très bien exécutés. L'offre Proximark s'élève à 2443.68 Euros, celle de Promark à 2502.00 Euros et Favier propose une offre de marquage pour les parkings à 1223.00 Euros.

Le devis concernant le marquage rendu par la société Proximark est retenu par le conseil municipal, à l'unanimité.

Devis de Signalisation verticale (panneaux) : Trois sociétés sont consultées. Le montant du chiffrage concernant la signalisation rendu par la société SES d'un montant de 1184.19 Euros est inférieur à ses concurrents (Entreprise Girod SA à Décines : Offre d'un montant de 1782.08 Euros ; entreprise Direct Signalétique : Offre d'un montant de 1886.62 Euros). De plus, SES a déjà travaillé avec la municipalité en 2015.

Le devis concernant la signalisation rendu par la société SES est retenu par le conseil municipal à l'unanimité.

Devis de réfection du parking de l'école : Le devis concernant la réfection du parking de l'école rendu par la société Eiffage propose une densité au m² supérieure à celle de ses concurrents (150 kgs/m² contre 120). De plus la société Eiffage a, selon les membres du conseil, toujours réalisé de très bonnes prestations. Le montant du devis présenté par Eiffage s'élève à 19445.10 Euros et celui rendu par Favier s'élève à 19321.80 Euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réfection des 3 parties du parking de l'école (Télécoms / EDF et côté école).

Le devis concernant la réfection des parkings rendu par la société Eiffage est retenu par le Conseil, à l'unanimité.

Toilettes Publiques : présentation des différentes solutions proposées à ce jour pour installer des toilettes publiques. Ce projet, budgété sur 2 ans (2016/2017), se réalisera sur le 1^{er} semestre 2017. L'emplacement de ces toilettes est à définir rapidement afin de prévoir l'intégration des raccordements.

- Devis d'Achat d'un radar solaire pédagogique : Alain Bouchot énumère les différentes solutions techniques proposées. La proposition reçue d'Elancité semble plus intéressante pour plusieurs raisons : déplacement du radar est facilité par un montage sur des fourreaux ; l'afficheur est plus visible (3 rangées de leds contre 2 sur le modèle proposé par Sté Icare et 1 seule sur le modèle proposé par Sté Traffic) ; réglage de la vitesse par un bouton de sélection.

Le montant du produit proposé par Elancité s'élève à 2.870.00 Euros, celui d'Icare à 2802.00 Euros et celle de Traffic à 2346.00 Euros.

Le devis proposé par la société Elancité est retenu par le conseil municipal, à l'unanimité.

- **Curage lagunage (point à date) :**

La société SEM Savoie a été choisie (lors d'un conseil municipal de début d'année) pour la réalisation de l'étude du dossier d'épandage et la supervision du chantier de curage/épandage

L'épandage des boues extraites représentant un volume un peu au dessus de 2000m³ nécessitera un minimum de 50 hectares de surface d'épandage (40m³ par hectare sur des parcelles agricoles proches et à ce jour identifiées). Les opérations de curage/épandage devraient être réalisées au mois d'Aout, si les conditions météorologiques le permettent.

- **Nomination d'un deuxième délégué suppléant au SIEA:**

-Les assemblées annuelles du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain durant de plus en plus longtemps deviendront semestrielles. De ce fait, le syndicat demande aux communes la nomination d'un délégué suppléant supplémentaire.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Myriam Keller.

- **Délibération modifications mineures du PLU:**

-Le texte définitif n'a pas encore été retourné à ce jour à la municipalité.

-Retour du PLU définitif comprenant les modifications mineures : Philippe Leroy nous explique que suite à des départs et des difficultés de remplacement de personnel chez Agence 01, le texte définitif n'a pas encore été retourné à ce jour à la municipalité.

- **Règlement de la salle des fêtes, tarifs, nettoyage:**

-Myriam Keller nous informe que le nettoyage de la salle des fêtes, qui est sous-traité par la Municipalité, n'est pas toujours effectué par les usagers de la petite salle des fêtes après utilisation. Il y a des utilisateurs réguliers et des utilisateurs occasionnels de cette salle, les TAP ne devraient quant à eux ne plus l'utiliser du fait des changements d'horaires. Une proposition de convention de règlement avec les utilisateurs et d'instauration de fiches de suivi de propreté dans le but de facturer aux utilisateurs le nettoyage qu'ils n'auraient pas effectué est abordée, 90€ (pour la grande salle, toilettes, bar) 60€ (cuisine) et 36€ (petite salle). Une réunion d'information sera organisée avec les associations qui utilisent cet équipement.

Le conseil municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

- **Projet amicale Ardosset:**

- Mr le Maire nous fait part de la volonté de l'amicale de rénover l'ancien abri à ferrer les animaux situé près de la fruitière et sur un emplacement communal, cette construction est

en mauvais état et l'amicale demande la prise en charge des matériaux par la commune. Les membres de l'amicale se proposent d'effectuer bénévolement le travail nécessaire.

Mr le Maire estime que cette initiative est très bonne et propose d'offrir à l'amicale une subvention supplémentaire aux 1239.87 Euros HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition de prise en charge des matériaux d'une valeur de 1239.87 Euros HT et accorde 300 Euros de subvention exceptionnelle à l'amicale, votée à l'unanimité.

- **Devis:**

-Les différents points ont été abordés dans les projets de voirie.

- **Urbanisme :**

Permis de construire

- Mme DALIGAND Claire, parcelle G 346, transformation d'une grange en habitation, permis accordé ;
- Mme REQUENA Valérie, parcelle C 139, réhabilitation bâtiment/ouverture cabinet libéral/chambres d'hôtes, en cours d'instruction.

* Déclarations préalables

- M. RUFFIN Jean-Louis, parcelle B 1286, Abri de jardin, en cours d'instruction ;
- M. PIZZIRUSSO Patrick, parcelle E 1025 et 1027, réalisation d'un abri pour terrasse ouvert non clos, en cours d'instruction.

* Certificat d'urbanisme

- SCP LAFAY-DOGNETON, parcelle G 612, CU informatif, en cours d'instruction.

- **Courriers :**

-Mr et Mme Maillet demandent à la Municipalité qu'elle leur cède la parcelle repérée 88 sur l'extrait cadastral. Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre acte et de donner une réponse.

- **Questions diverses :**

-Philippe Leroy demande quelle est la position de la CCBS vis-à-vis de l'intégration des communes du Valromey. Mr le Maire lui répond que l'intégration (et non la fusion) des 12 communes qui est préconisé par le préfet serait en bonne voie.

-Philippe Leroy demande comment le SCOT pourra fonctionner s'il ne correspond pas à la carte des communautés de communes. Mr le Maire lui répond que le SCOT pourra fonctionner sans que la carte des communautés de communes ne corresponde tout à fait.

-Patrick Deslandes demande si la boîte aux lettres communale a été réparée. Mr le Maire lui répond que cela a été fait.

-M. Bouchot rappelle que Ceyzérieu doit donner une réponse au SIVOM concernant l'implantation des Points d'Apport pour le 15 octobre et que, malgré le fait que la commune soit opposée au projet, l'on devrait travailler sur ce sujet en interne. Mr le Maire nous informe que, concernant la mise en place des points apport volontaires, le SIVOM n'a pas renvoyé au sous-préfet le document de synthèse qui désengage les communes de fournir les emplacements nécessaires.

Le Maire, Bernard REUTER



B Reuter